



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 26 septembre 2016
(OR. en)**

12605/16

**SOC 564
EMPL 374
ECOFIN 836**

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Comité de l'emploi et Comité de la protection sociale
Destinataire: Comité des représentants permanents (1^{re} partie)/Conseil

n° prop. Cion: 7276/16 SOC 154 EMPL 102 ECOFIN 234 + ADD 1 - ADD 3

Objet: Socle européen des droits sociaux: état des lieux et marche à suivre
- Approbation de l'avis commun du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale

Dans la perspective de la session du Conseil EPSCO du 13 octobre 2016, les délégations trouveront ci-joint l'avis commun cité en objet .



Comité de l'emploi Comité de la protection sociale

Socle européen des droits sociaux

Avis commun du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale

Contexte

L'UE et ses États membres sont parvenus à établir en Europe des normes qui figurent parmi les plus avancées du monde en ce qui concerne les affaires sociales et le marché du travail; par ailleurs, les valeurs communes qui constituent le modèle social européen sont une réalisation majeure du processus d'intégration européenne. Au cours des dernières décennies, comme en témoignent les traités et la Charte des droits fondamentaux, les États membres de l'UE ont défini des normes minimales et des droits sociaux communs dans un large éventail de domaines liés au marché du travail et se sont attachés à promouvoir l'emploi et le progrès social.

Néanmoins, au lendemain des crises économiques et financières, l'UE reste confrontée à des problèmes et défis sociaux majeurs tels que des taux historiquement élevés de chômage, de profondes inégalités ainsi que la pauvreté et l'exclusion sociale. Bien que l'emploi et la situation sociale s'améliorent lentement, les clivages dans la société et l'augmentation considérable du chômage des jeunes et du chômage de longue durée ainsi que de la pauvreté constituent un héritage lourd à porter. L'investissement dans le capital humain reste insuffisant au vu de l'ampleur du défi auquel nous sommes confrontés et devrait dès lors être augmenté. Des réformes structurelles de nature à promouvoir la croissance et l'emploi demeurent nécessaires. Certains États membres risquent d'ores et déjà de voir s'ouvrir un fossé générationnel qui se traduirait, pour nos enfants, par une limitation des perspectives accompagnée de pertes de capital humain, d'une baisse du potentiel de croissance et d'une dégradation du bien-être.

Parallèlement, dans une économie mondialisée, l'UE est confrontée à des défis sociaux à long terme liés au vieillissement et à la diversité croissante des populations, à l'aggravation des inégalités, au changement climatique, aux flux mondiaux de migrants et de réfugiés, à l'incidence de la numérisation et des nouvelles technologies (y compris les chaînes de valeur mondiales) sur les carrières ainsi qu'à l'évolution des modalités de travail et des modèles sociétaux. Certaines de ces difficultés peuvent également ouvrir des possibilités.

Objectifs stratégiques

L'UE et ses États membres devraient relever ces défis sociaux en s'appuyant sur des principes communs et adopter des initiatives de grande envergure susceptibles de garantir la résilience à long terme des marchés du travail et des systèmes de protection sociale tout en permettant aux citoyens européens d'avoir confiance dans l'intégration européenne, génératrice d'opportunités et d'avantages pour tous. Dans l'intérêt commun, l'ambition de l'UE et de ses États membres devrait être de parvenir à une convergence vers le haut pour les résultats en matière d'emploi et en termes sociaux, dans le respect des compétences nationales¹, et de renforcer nos États providences tout en les adaptant aux défis économiques et sociaux du 21^e siècle.

Par conséquent, le Comité de l'emploi et le Comité de la protection sociale considèrent que, dans l'élaboration des politiques, tant au niveau national qu'au niveau de l'UE, il est nécessaire de mettre un accent plus marqué et plus tourné vers l'avenir sur l'emploi et la dimension sociale.

L'interdépendance des domaines d'action requiert une analyse plus poussée des décisions prises dans divers domaines, y compris les politiques macroéconomiques, et de leur impact sur l'emploi, la protection sociale ainsi que l'égalité de traitement et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. D'importantes mesures en ce sens ont été prises en mettant davantage l'accent sur les politiques sociales et de l'emploi dans le contexte du semestre européen, mais beaucoup reste encore à faire.

Les déséquilibres sociaux représentent une menace pour l'UE tout autant que les déséquilibres économiques, car les clivages et les divergences dans la sphère sociale sapent non seulement la crédibilité politique de l'UE mais aussi le potentiel de croissance et de compétitivité à long terme de l'UE. Au sein de l'Union, les objectifs consistant à assurer une croissance économique inclusive et durable caractérisée par un climat d'investissement dynamique, un taux d'emploi élevé, la création d'emplois de qualité et le progrès social nécessitent une convergence économique ainsi que de meilleurs résultats et des performances plus convaincantes en matière sociale.

L'établissement d'un socle durable pour des marchés du travail fonctionnels et inclusifs, la création d'emplois, une protection sociale adéquate, la prévention et la réduction de la pauvreté et des inégalités, ainsi que l'égalité de traitement et des chances, doivent être au centre d'une reprise réussie qui profite à tous en Europe.

¹ Conclusions du Conseil intitulées "Une gouvernance sociale pour une Europe inclusive" (document du Conseil 14129/15).

Les deux comités se félicitent de la consultation lancée par la Commission européenne sur la mise en place d'un socle européen des droits sociaux. Les comités accueillent très favorablement et soutiennent ce processus de consultation ouvert à tous ainsi que le rôle important accordé aux partenaires sociaux et à la société civile dans ce cadre. Les comités saluent également l'objectif de la Commission qui vise à restaurer la convergence vers le haut pour les résultats en matière d'emploi et en termes sociaux, tout en mettant l'accent sur les compétences nationales dans ces domaines.

Le contenu du socle

L'état actuel des affaires européennes nécessite une évaluation approfondie de ce qui doit être fait pour susciter la confiance de l'ensemble des citoyens européens à l'égard de l'UE. Il convient également de chercher une réponse à la question suivante: alors que nous avons le système social le plus développé au monde, comment est-il possible que le chômage, les inégalités et la pauvreté soient aussi élevés et persistants dans l'UE? Cette question devrait dès lors être abordée dans le cadre de la discussion sur le socle des droits sociaux.

Les traités, en particulier la clause sociale horizontale, la charte des droits fondamentaux ainsi que les conventions internationales pertinentes auxquelles ont souscrit l'UE et les États membres, offrent un cadre approprié pour mener ces travaux. Le socle devrait également tenir compte de la stratégie de l'UE "Europe 2020", notamment des objectifs dans les domaines de l'éducation, de la réduction de la pauvreté, de l'inclusion sociale et de l'emploi, et pourrait faire référence aux objectifs sociaux qui s'inscrivent dans le cadre des objectifs de développement durable des Nations unies.

Par ailleurs, le socle doit être envisagé sous l'angle des politiques économiques de l'UE, y compris la nécessité de maintenir et de renforcer la compétitivité de cette dernière, de garantir des finances publiques saines, de continuer d'œuvrer en faveur d'un marché unique approfondi et plus équitable et d'améliorer la gouvernance économique et sociale à long terme de l'UE. D'une manière générale, les comités soulignent qu'il est important de considérer le socle dans le contexte du développement économique et politique global de l'Union, et pas de façon isolée. Ils encouragent la Commission à développer une vision plus claire concernant ces liens et d'autres corrélations.

Le comité de l'emploi et le comité de la protection sociale sont fermement convaincus que le socle européen des droits sociaux devrait s'appuyer sur les instruments existants, notamment la stratégie européenne pour l'emploi et la méthode ouverte de coordination dans les domaines de la protection sociale et de l'inclusion sociale, et améliorer ces instruments, et, sur cette base, servir à orienter le processus visant à encourager une convergence durable vers le haut en matière d'emploi et en termes de résultats sociaux, dans le respect des compétences nationales.

La réalisation des objectifs que sont une croissance durable et inclusive, la création d'emplois de qualité, la compétitivité et la cohésion sociale nécessite un large éventail de mesures et de réformes dans des domaines d'action interdépendants. La nature horizontale d'un grand nombre d'initiatives menées au niveau de l'UE requiert d'accorder une attention accrue aux causes qui ont conduit à l'adoption de certaines décisions dans des domaines spécifiques et aux effets de ces décisions. Afin de faire face à l'évolution rapide des conditions économiques et sociales, l'UE et ses États membres doivent aller au-delà des mesures prises pendant les années de crise et adopter une approche à plus long terme. En particulier, la récente reprise progressive de l'économie devrait permettre une plus grande cohérence entre les politiques économique, sociale, de l'emploi et budgétaire.

Dans l'ensemble, les domaines d'action inclus dans le projet de socle préliminaire présenté par la Commission sont les bons. Il subsiste toutefois des disparités entre différents domaines, certains étant très détaillés et très ciblés, d'autres étant abordés d'une façon générale et quelque peu vague. Dans le cadre du développement des principes, il conviendra d'opter pour le niveau approprié de détail, de manière à fournir des orientations suffisantes sans être trop normatif. La mesure dans laquelle chacun de ces domaines relève de la compétence de l'UE varie grandement. D'une manière générale, les travaux destinés à faire avancer le socle devront respecter les compétences nationales, le principe de subsidiarité et l'autonomie des partenaires sociaux.

Les deux comités sont d'avis qu'un certain nombre de domaines méritent une plus grande visibilité dans le cadre du socle, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes, les systèmes adéquats d'assistance sociale, la lutte contre la discrimination, le vieillissement actif, la mobilité au sein du marché de l'emploi, les effets de la numérisation et de l'automatisation, l'intégration des personnes issues de l'immigration, les nouveaux risques dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et la nécessité d'assurer un marché intérieur approfondi et plus équitable. Il convient, par ailleurs, de mieux se concentrer sur les principes régissant la sécurité sociale ainsi que sur les objectifs conjoints que sont l'adéquation et la viabilité financière des pensions de retraite, les soins de santé et les soins de longue durée. Les comités rappellent également les conclusions du Conseil sur l'examen annuel de la croissance pour 2016, dans lesquelles ont été recensées les priorités susmentionnées et d'autres priorités, à savoir l'importance de privilégier la création d'emplois, un investissement soutenu dans l'éducation et la formation, la promotion des investissements sociaux et la nécessité d'une protection sociale efficace, efficiente et adéquate.

Les comités estiment qu'une plus grande attention pourrait et devrait être accordée aux défis futurs et émergents.

Rendre le socle opérationnel

Nombre des questions couvertes par le socle font déjà partie de l'acquis social, de la stratégie européenne pour l'emploi et de la méthode ouverte de coordination, qui sont actuellement intégrés dans le Semestre européen, y compris les lignes directrices pour l'emploi, et pourraient être traitées dans ce contexte. Ces instruments et processus ont montré qu'ils étaient souples et susceptibles d'apporter un changement tangible dans un "contexte où il n'existe pas de formule unique", notamment à travers les recommandations par pays, l'échange de bonnes pratiques et un suivi coordonné (par exemple au moyen du mécanisme de suivi de la politique en matière d'emploi et du mécanisme de suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale).

En fait, le socle offre une possibilité d'étoffer et de renforcer ces instruments. Par conséquent, la première étape de la réalisation d'un socle de droits sociaux consisterait à repérer les éventuelles lacunes et blocages et à identifier les domaines dans lesquels il est nécessaire de compléter et renforcer les mesures au niveau européen ou national, par exemple par un recours accru à l'apprentissage en matière de politiques sur la base des bonnes pratiques, la définition d'objectifs et de points de référence communs et l'organisation de discussions thématiques. Les comités soulignent que les mesures adoptées à l'échelle de l'UE en faveur du socle devraient s'inscrire dans un cadre clair et unifié et reposer sur des éléments concrets montrant clairement la valeur ajoutée d'une approche UE.

Les comités estiment que les initiatives menées au titre du socle doivent tenir compte des particularités de la situation économique, budgétaire et sociale actuelle de chaque État membre. Le socle doit également être sensible à l'impact des politiques et circonstances macroéconomiques sur la réalisation d'objectifs sociaux.

Même s'il ne fait aucun doute qu'une certaine stabilité est souhaitable, le socle devrait être suffisamment souple pour devenir un processus interactif: il devrait être possible de le réviser, l'actualiser et l'étoffer à mesure que l'Union avance sur la voie de la convergence vers le haut en termes d'emploi et de résultats sociaux, dans le respect des compétences nationales.

Dans le cas où il serait jugé plus urgent d'agir sur certains aspects du socle dans la zone euro, l'on pourrait recourir à la recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro, entre autres instruments et parallèlement aux recommandations par pays, pour favoriser les réformes nécessaires. À cet égard, il est essentiel que l'ensemble des acteurs fassent en sorte que ce nouveau cadre respecte une approche simplifiée et bien coordonnée dans le cadre de la recommandation générale relative à la zone euro, notamment en prenant dûment en considération les politiques sociales et de l'emploi au sein de la formation EPSCO du Conseil. Cette approche tiendrait compte des spécificités de ces politiques au niveau de l'UE et respecterait les compétences nationales.

Aller au-delà de la zone euro

Dès lors que la convergence vers le haut concerne tant la croissance économique que la justice sociale, une approche inclusive et durable est nécessaire. En outre, la conception des politiques dans certains domaines du marché du travail, de la protection sociale, de la compétitivité et de la politique fiscale ne peut être menée de façon isolée et ne concerne que la zone euro. C'est pourquoi le socle devrait certainement viser la participation active de l'ensemble des États membres, conformément aux conclusions adoptées par le Conseil européen en octobre et décembre 2013.